

CIGALES ou investir autrement

Opter pour une épargne citoyenne au service du développement local est possible avec ce Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire.

CIGALES, cet acronyme bien choisi, trouve son originalité dans la manière d'accompagner certains porteurs de projets. Un club est constitué pour chaque projet, avec 5 membres au minimum et 20 au maximum, régie par une association loi de 1901, sa durée de vie est de cinq ans maximum. Le but étant d'épargner de manière commune et mensuellement pour aider à la création ou au développement d'un projet local. Au-delà de la question du financement, être membre CIGALES, c'est, pour les investisseurs expérimentés, partager leurs compétences sur des questions économiques, par exemple, et être à l'écoute des porteurs de projet. Cette aide aux multiples facettes constitue un véritable tremplin pour créer son activité. La charte des CIGALES donne une vision très claire pour tout investisseur ou porteur de projet, avec des points comme maîtriser l'utilisation de son épargne, donner du sens à ses économies, etc. ●

Si vous voulez devenir CIGALES, rendez-vous sur le site www.cigales-nouvelle-aquitaine.org / Tel : 05.46.68.29.17.